

**MAIRIE DE COURCELLES SUR VIOSNE**

14, rue de la Libération, 95 650 COURCELLES SUR VIOSNE

Tél. : 01 34 42 71 01 Télécopie : 01 34 66 93 71

@ : mairie-courcellessurviosne95@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 JUILLET 2015

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres votants : 10
Date de convocation : 25/06/2015

Le 2/07/2015 à 20 h, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Gérard GRAIS. Après avoir constaté que le quorum est atteint Monsieur le Maire ouvre la séance. Le compte rendu de la séance du 28/05/2015/est adopté à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Mr Gérard GRAIS, Maire, Mme MANOFF Laurence Adjoint, Mr ROCHE Christophe, Mme FLOHART Gaëlle, Mme VERBRUGGHE Nathalie, Mme MATHIEU Nathalie, Mme ROVEZ Liliane, Mr LARUE Cédric, Mr RAULT Albert.

ABSENTS EXCUSES : Mr ENGUERAND Daniel, Mr ROLLAND Jean-Louis (pouvoir à Mme FLOHART Gaëlle).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERBRUGGHE Nathalie

ORDRE DU JOUR

- **Décision modificative suite à dissolution du SMERCRV.**
- **Demande de subventions pour réparation de la toiture de l'Eglise.**
- **Questions diverses.**

DELIBERATION N°2015-17: DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2/2015

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent les écritures de régularisation suivantes suite à la dissolution du SMERCV

DM N°2/2015

Recettes 203/041 (frais d'étude et de recherche) :	+ 35 137,81 €
Dépenses 2131/041 (Bâtiments publics) :	+ 35 137,81 €

DELIBERATION N°2015-18: DEMANDE RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil de sa démarche de demande de subvention exceptionnelle auprès de Monsieur le député du Val d'Oise Philippe HOUILLON dans le cadre de la réserve parlementaire. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour demander une aide concernant la réparation partielle de la toiture de l'église Saint Lucien et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Concernant les dépôts sauvages, l'entreprise PICHETA a établi un devis dont le montant s'élevait à 2621 €. Finalement la commune a loué une benne au SMIRTOM et demandé à l'entreprise qui assure l'entretien de la commune de nous faire un devis pour charger cette dernière, cette deuxième solution s'avérant beaucoup moins onéreuse. Cette opération s'est déroulée le 30 juin avec l'aide de plusieurs conseillers municipaux. Seuls les dépôts sur les propriétés privées n'ont pas été ramassés, mais les propriétaires ont été contactés par courrier.

Suite à l'affaissement Rue de la Source, le courrier adressé au SIARP demandant une aide financière n'a pas reçu de suite favorable. Les travaux de réparation ont été effectués.

Dans la rue des Noyers le revêtement a été réalisé en laissant un passage sur le côté de la voie pour permettre le passage de futurs réseaux.

La route entre Courcelles et la Villeneuve St Martin a elle aussi été remise en état par l'entreprise qui a réalisé les travaux du SIARP.

Le transformateur Rue des Prés devait être changé le 30 juin, les travaux sont reportés à une date ultérieure suite à un problème technique sur un des véhicules devant servir de groupe électrogène.

La bibliothèque ne sera ouverte que chaque premier samedi du mois en juillet et août de 10h à 12h, mais il sera possible d'emprunter jusqu'à 8 livres.

Une opération « nettoignons la nature » sera organisée le samedi 19 septembre.

L'union des Maires du Val d'Oise a adopté une motion pour s'opposant à la baisse des dotations de l'état aux collectivités locales. La commune de Courcelles sur Viosne soutient cette motion.

Le repas des anciens s'est déroulé de façon très conviviale, la formule de cette année a été appréciée. Le repas était de qualité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire

Les membres